

Document

La décision dont vous n'avez sûrement pas entendu parler et qui annonce pourtant le retour en force de l'or comme monnaie

(Atlantico.fr)

22 octobre 2012

Le comité de Bâle vient de décider que l'or sera dorénavant comptabilisé pour 100% de sa valeur, au même titre que les obligations souveraines notées AAA ou le cash en dollar.

"*Changement de statut : l'or passe du statut d'investissement au statut de monnaie*", titrait récemment *Business Week*.

"*Depuis quelques mois, l'or est de plus en plus considéré comme de la monnaie, et de moins en moins comme une matière première*", nous dit l'analyste Ronald-Peter Stoferle d'ErsteGroup.

"*L'or sera considéré comme un actif AAA, avec un énorme avantage sur ses autres concurrents : sa note ne sera délivrée par aucune agence de notation. Sa note est intrinsèque*", nous dit Simone Wapler dans l'Investisseur Or&Matières.

L'or est-il vraiment en train de se remonétiser ?

Soyons factuels :

- **Les banques centrales achètent de plus en plus d'or pour diversifier leurs réserves de change.** Elles considèrent donc bien l'or comme une monnaie, au même titre que le dollar ou l'euro.

- **Et l'Utah (un Etat situé au cœur des Etats-Unis) vient même de reconnaître officiellement l'or et l'argent comme moyens de paiement.** Treize autres Etats américains tentent actuellement d'imposer le cours légal pour les pièces en or et argent.

Mais il y a bien plus frappant encore. **L'or devient un actif "core tier one", à niveau égal avec le cash (comprenez dollar, euro etc.)** L'or "core tier one" ?... Ne vous laissez pas impressionner par les mots.

Les accords de Bâle III sont nés, rappelez-vous, de la quasi implosion du système financier mondial en 2007/2008 (la fameuse crise des subprimes). Son objectif (entre autres) : renforcer les fonds propres des banques, ceux-ci servant de "*couverture*" contre le risque de dépréciation des actifs bancaires.

Nos banques doivent respecter un ratio de fonds propres de 8% (ratio Cooke) ; pour prêter 100, elles devront donc avoir 8 de fonds propres pour couvrir les éventuelles "ardoises" qu'elles pourraient avoir à subir.

Bâle III (version 2010) détaille les "*actifs core tier one*" qui peuvent servir de fonds propres : le cash et les obligations AAA bien sûr. Et l'or (physique) ? Dans une certaine mesure... franchement dissuasive.

Jusqu'ici, l'or détenu par la banque pouvait servir de fonds propre, mais avec une décote de 50% sur sa valeur. Le lingot de 42 000 euros ne sera donc comptabilisé en fonds propres qu'à hauteur de 24 000 euros. Vous comprenez pourquoi les banques n'avaient aucun intérêt à détenir de l'or, mais plutôt des obligations souveraines...

Cette situation change aujourd'hui totalement ; **le comité de Bâle III (version 2012) vient de décider que dorénavant l'or sera comptabilisé pour 100% de sa valeur. Il est donc considéré comme un actif à risque 0, au même titre que des obligations souveraines notées AAA, ou le cash en dollar ou euro.**

Les banques (et compagnies d'assurance) ont donc aujourd'hui autant intérêt à détenir de l'or en stock, que des obligations souveraines, du dollar ou des euros. Dit autrement, **les banques vont enfin pouvoir diversifier leurs réserves en intégrant l'or, sans pour autant être "pénalisées"**, puisqu'il est dorénavant comptabilisé à 100% de sa valeur car jugé sans risque.

Cette décision du Comité de Bâle est énorme. **Le fait d'accorder à l'or physique un rôle identique à celui du dollar ou de l'euro est un véritable petit tsunami. Et pour beaucoup, un signe de plus de sa "remonétisation" en cours.**

"C'est peut-être l'histoire financière de l'année la plus passée sous silence (...) Pour la première fois l'or physique serait classé au même rang que le cash en dollar, les bons du Trésor américains et d'autres actifs explicitement garantis par le gouvernement fédéral", nous dit John Butler, directeur de la stratégie d'allocations d'actif de la Deutsche Bank

Ces avancées secouent le landernau américain puisque des propositions en ce sens commencent à circuler outre-Atlantique (FDIC), au grand dam de la FED qui voit tout cela d'un très mauvais œil.

Beaucoup avaient pris les devants. Les chambres de compensation, banques d'investissement et Bourses ont été les premières à *"franchir le pas"*.

- L'ICE, grande chambre de compensation européenne dans les marchés dérivés, accepte depuis longtemps l'or en collatéral.

- Début 2011, JP Morgan lance un pavé dans la mare en devenant la première banque d'investissement à accepter les lingots d'or en collatéral.

- Le COMEX et le CME ont suivi en acceptant l'or physique en garantie de tous les contrats (futures, dérivés...)

- Même le parlement européen a voté à l'unanimité le droit, pour les banques centrales, d'utiliser leur or comme collatéral...

Et que dire du parti républicain qui a récemment annoncé son intention de monter une commission pour réfléchir à la possibilité... d'un retour à l'étalon or.

L'or n'est donc plus considéré comme un simple métal, mais bien comme un actif monétaire qui présente l'avantage de n'être la contrepartie de RIEN (contrairement au dollar qui se traîne un boulet de 15 000 milliards de dettes américaines qui entame sa valeur et la confiance de ses détenteurs).

L'or se remonétise au fur et à mesure de la monétisation de la dette publique par les banques centrales...

Comprenez que le mouvement de remonétisation de l'or est le pendant, la conséquence directe, de la dépréciation/déperdition progressive des monnaies fiduciaires ; elle-même induite par la crise de la dette souveraine des états.

A contrario, la résorption des dettes et la remontée des taux d'intérêt signeront sans aucun doute l'arrêt de mort de l'or.